

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 OCTOBRE 2014

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 octobre 2014, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,
Serge Riendeau

Est également présent :
Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Vingt-quatre personnes (24) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2014
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2014
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2014

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de septembre 2014 au montant de 1 260 002,28 \$.

**10. DÉPÔT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du ____ septembre 2014

**Chèques : 1 179 729,10 \$ + Chèques annulés – (- 39 912,14 \$)
Débit direct : 120 185,32 \$**

TOTAL : 1 260 002,28 \$

Chèques numéros : 13229 à 13396

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois d'août 2014 : 825 968 \$
Valeur au cours du mois d'août 2013 : 508 710 \$
Valeur pour l'année 2014 : 9 197 335 \$**

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la séance du 11 septembre 2014
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la séance du 24 septembre 2014
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 27 juillet au 23 août 2014

**5 interventions
2 interventions (entraide)**

- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal – Élection du 03 novembre 2013
- Rapport d'embauche de monsieur Alex Charbonneau comme pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg
- Rapport d'embauche de monsieur Olivier Ménard comme pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1** Camping municipal & Marina / Immobilisations 2014
- G-2** Offre d'achat de madame Julie Papillon –
Lot numéro 4 677 318 – Matricule : 3267 24 0757
- G-3** Offre d'achat de monsieur Ronald Tilsley – Lot 4 235 551
- G-4** Offre d'achat de la Ville à monsieur Marcel Cadieux – Lot
4 422 593

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-5** Mandat de signatures pour des terrains acquis par la Ville lors de ventes pour non-paiement des taxes municipales pour les années 2010 et 2011
- G-6** Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives
- G-7** Avis de motion pour l'adoption du Règlement XXX-2014 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Rives pour la saison hivernale 2014-2015 par la Ville de Brownsburg-Chatham remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 206-2013
- G-8** Avis de motion pour l'adoption du Règlement 003-03-2014 modifiant le Règlement numéro 003-2000 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation notamment lorsqu'un membre du Conseil municipal est membre d'un comité créé par le conseil municipal ou la Municipalité régionale du comté (MRC) d'Argenteuil *sans rémunération* pour la participation dudit membre du conseil municipal de Brownsburg-Chatham
- G-9** Entente de travail entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'Association des pompiers de Brownsburg-Chatham
- G-10** Adoption des prévisions budgétaires 2015 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)
- G-11** Adoption des prévisions budgétaires 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL)
- G-12** Appui à la Municipalité régionale du comté (MRC) d'Argenteuil / Demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux d'amélioration et d'asphaltage sur la route 327
- G-13** Salon de l'Habitation – Contrat de location d'espace
- G-14** Formation - Association des Directeurs généraux des Municipalités du Québec – Journée professionnelle sur les ressources humaines, le 12 novembre 2014
- G-15** Nomination de madame Danielle Cyr, à titre de directrice générale adjointe
- G-16** Mandat au cabinet d'études « Dunton Rainville, S.E.N.C.R.L. » Dossier : Requête introductive d'instance en injonction interlocutoire et permanente et en dommages intérêts

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- I-1** Autorisation d'achat d'appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie
- I-2** Autorisation d'achat de cylindres pour les appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1** Adoption du Règlement de tarification numéro 170-XXX-2014 modifiant le Règlement 170-2010 - tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier le règlement numéro 170-13-2013 ayant trait à la tarification de la saison hivernale 2014-2015 pour l'usage des sentiers de ski de fond « la randonnée »
- L-2** Renouvellement de l'entente de services avec le «Golf & Auberge Oasis» pour la saison de ski 2014-2015 du Centre de ski de fond «La Randonnée»
- L-3** Autorisation de mandater monsieur Jacques Labrosse pour la formation et le support à un employé – Entretien des pistes de ski de fond et de raquette du Centre de ski de fond «La Randonnée» pour la saison 2014-2015
- L-4** Demande d'aide financière de la «Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil» – Marché public 2014
- L-5** Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017
- L-6** Autorisation de faire une demande de subvention au ministère de l'Emploi et Solidarité sociale, dans le cadre du programme soutien à l'action bénévole 2014-2015, pour le Centre Amical Saint-Philippe d'Argenteuil
- L-7** Participation de monsieur le conseiller Louis Quevillon au congrès Camping Québec / Demande d'autorisation
- L-8** Autorisation à payer le décompte final de « Lavallée & Frères (1959) Ltée » pour les travaux d'aménagement d'espaces récréatifs multigénérationnels au parc Mac Vicar – Acceptation finale

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1** Avis de motion : Adoption du projet de règlement numéro 197-08-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions aux dispositions générales visant l'entreposage extérieur de bois de chauffage sur un terrain résidentiel
- U-2** Adoption du projet de règlement numéro 197-08-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions aux dispositions générales visant l'entreposage extérieur de bois de chauffage sur un terrain résidentiel
- U-3** Avis de motion : Adoption du projet de règlement numéro 197-09-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'encadrer les activités d'acériculture de type «cabane à sucre» et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U-4** Adoption du projet de règlement numéro 197-09-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'encadrer les activités d'acériculture de type «cabane à sucre» et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U-5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-022 – 214, chemin de la Montagne – Monsieur Raynald Duguay

Requérant : Monsieur Raynald Duguay

Nature : Cette demande de dérogation mineure :

Consiste à autoriser que le garage détaché soit implanté en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière. Le garage détaché sera localisé à une distance de plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant;

Consiste à autoriser qu'il y ait une distance de 2,50 mètres le bâtiment principal et le garage détaché (bâtiment accessoire) au lieu d'avoir une distance minimale de 3,00 mètres entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire.

**Le tout tel que prescrit à la réglementation.
(recommandé par le CCU)**

- U-6** Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-023 – 34, chemin du Boisé – Monsieur Claude Couturier

Requérant : Monsieur Claude Couturier

Nature : Cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser que la hauteur de la porte du garage détaché soit de 3,36 mètres au lieu d'avoir une hauteur maximale de 2,75 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

(recommandé par le CCU)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-7** Demande de PIIA numéro 2014-02 relative au changement de revêtement extérieur sur un bâtiment résidentiel existant situé au 294, rue Principale, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlement numéro 201-2013)

**Requérant : Monsieur Michael Rosati
Situation : 294, rue Principale**

(recommandé par le CCU)

- U-8** Demande de PIIA numéro 2014-03 relative au changement de revêtement extérieur sur un bâtiment résidentiel existant situé au 321-323, rue des Érables, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlement numéro 201-2013)

Requérant : Monsieur Claude Surprenant pour et au nom de monsieur Alain St-Louis

Situation : 321-323, rue des Érables

(recommandé par le CCU)

- U-9** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2014-002321 – Lot rénové 4 678 049 du cadastre du Québec – Monsieur Marcel Trempe

Requérant : Monsieur Marcel Trempe

Localisation : 1, de Sans-Souci

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : (1 269,03 \$)

- U-10** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation du lot 4 423 692 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16298,20 mètres carrés, situé sur le chemin Dumoulin, pour être joint aux lots contigus (parties de lots 2A du cadastre du canton de Grenville) situés dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Requérant : Monsieur Jean de Mailly Nesle et madame Sang Hee Park

Localisation : lot 4 423 692 du cadastre du Québec situé sur le chemin Dumoulin

Nature : afin d'autoriser l'aliénation du lot 4 423 692 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16298,20 mètres carrés, situé sur le chemin Dumoulin, pour être joint aux lots contigus (parties de lots 2A du cadastre du canton de Grenville) situé dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- TP.1** Politique de déneigement de la Ville de Brownsburg-Chatham
- TP.2** Autorisation de réduction de vitesse sur le chemin Betts, situé dans le secteur trois (3)
- TP.3** Autorisation de réduction de vitesse sur un certain tronçon de la rue des Bois-Francis, situé dans le secteur trois (3)
- TP.4** Résultats ouverture d'appel d'offres public pour la réhabilitation de la chaussée, bordure et trottoirs – Rue du Couvent – Autorisation de contrat
- TP.5** Autorisation de démarches pour l'acquisition d'une niveleuse provenant de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

11. *Correspondance*

12.. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

13. *Varia*

13. *2^{ième} période de questions*

14. *Levée de la séance*

14-10-331

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de monsieur le conseiller Martin Charron, il y a lieu d'ajouter trois (3) points à l'ordre du jour et un avis de motion, à savoir :

- G-17 Partage de l'information entre les élus;
- G18 Accès libre des élus au cabinet d'avocats mandaté par la Ville de Brownsburg-Chatham;
- G19 Redevances – Opération des gravières et des sablières sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham / Affection prioritaire des redevances sur l'entretien des chemins où il y physiquement une gravière ou une sablière;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G-20 Avis de motion pour modifier le Règlement numéro 163-2010 portant sur la régie interne des séances du Conseil municipal ainsi que le Règlement numéro 209-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer un (1) point à l'ordre du jour, à savoir :

- G-15 Nomination de madame Danielle Cyr, à titre de directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

19 h période des questions est ouverte.

De à 19h02 à 19h43 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-10-332 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014 soit et est adopté avec la correction apportée à la résolution numéro 14-09-303.

Adoptée à l'unanimité

14-10-333 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2014;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-10-334 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère madame Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2014 soit et est adoptée avec la correction mentionnant que monsieur le conseiller Louis Quevillon était absent lors de ladite séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

**14-10-335 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**14-10-336 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de septembre 2014, au montant de 1 260 002,28 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} octobre 2014

**Chèques : 1 179 729,10 \$ + Chèques annulés – (- 39 912,14 \$)
Débit direct : 120 185,32 \$**

TOTAL : 1 260 002,28 \$

Chèques numéros : 13229 à 13396

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'août 2014 :	825 968 \$
Valeur au cours du mois d'août 2013 :	508 710 \$
Valeur pour l'année 2014 :	9 197 335 \$

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la séance du 11 septembre 2014
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la séance du 24 septembre 2014
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 27 juillet au 23 août 2014
5 interventions
2 interventions (entraide)
- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal – Élection du 03 novembre 2013
- Rapport d'embauche de monsieur Alex Charbonneau comme pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg
- Rapport d'embauche de monsieur Olivier Ménard comme pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, secteur Brownsburg

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

GESTION ET ADMINISTRATION

**14-10-337 CAMPING MUNICIPAL & MARINA / IMMOBILISATIONS
2014**

CONSIDÉRANT QU'il ya lieu de procéder à divers travaux afin d'améliorer le service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QU'il y la disponibilité budgétaire à même le surplus;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage de bateau et un abri pour les repas des plaisanciers louant un quai à la marina de la Ville amélioreraient les services offerts aux clients du camping et de la marina;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise lesdites dépenses à même le surplus accumulé, à savoir :

1. Construction d'une clôture permettant de sécuriser un espace pour l'entreposage de bateaux durant les saisons de non-utilisation; coût estimé : 23 000 \$;
2. Achat et aménagement d'un chapiteau pour les plaisanciers utilisant notre marina; coût : 22 000 \$;
3. Étude environnementale pour obtenir l'autorisation d'ajouter 100 quais supplémentaires à notre marina; coût : 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

**14-10-338 OFFRE D'ACHAT DE MADAME JULIE PAPILLON –
LOT NUMÉRO 4 677 318 – MATRICULE : 3267 24 0757**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14-09-303, l'offre d'achat de madame Julie Papillon pour l'acquisition du lot 4 677 318, au montant de 25 000 \$ a été refusée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 septembre 2014, madame Julie Papillon a réitéré son offre d'achat pour le l'acquisition du lot 4 677 318, au montant de 31 000 \$, laquelle offre est jointe à la présente recommandation accompagnée d'un chèque de trois mille cent dollars (3 100 \$) représentant 10 % de la valeur de l'offre déposée;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ce lot est 30 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à vendre ledit lot au montant de 31 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 4 677 318 est de 1 469,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à madame Julie Papillon le lot 4 677 318 pour la somme de 31 000 \$, à la condition que l'acheteur assume les frais de lotissement et tous les autres frais professionnels requis pour la conclusion de la transaction.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Serge Riendeau ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14-10-339

**OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR RONALD TILSLEY –
LOT 4 235 551**

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat de monsieur Ronald Tilsley pour le lot 4 235 551, déposée à nos bureaux et jointe à la présente recommandation, était accompagnée d'un chèque de cent vingt dollars (120 \$) représentant 10 % de la valeur de l'offre déposée;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot de petite dimension est adjacent au terrain de monsieur Ronald Tilsey, situé au 445 rue St-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à vendre ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre d'achat est de 1 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 4 235 551 est de 135,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ce lot est 1 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à monsieur Ronald Tilsley le lot 4 235 551 pour la somme de 1 200 \$, à la condition que l'acheteur assume les frais de lotissement et tous les autres frais professionnels requis pour la conclusion de la transaction.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Serge Riendeau ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14-10-340

OFFRE D'ACHAT DE LA VILLE À MONSIEUR MARCEL CADIEUX – LOT 4 422 593

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se porter acquéreur du lot 4 422 593 appartenant à monsieur Marcel Cadieux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de procéder à l'achat du lot 4 22 593 pour compléter le caractère public de la rue Cadieux

CONSIDÉRANT QUE le montant de taxes annuelles payées pour ce lot est moins de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur est disposé à vendre ce lot à la Ville pour le montant des taxes annuelles payées;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation dudit lot 4 422 593 est de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat du lot 4 422 593 pour la somme de 1\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate M^e Francine Nault du Cabinet d'étude « Hénault, Sabourin et associés » pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la publication de l'acte notarié nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

QUE tous les frais et honoraires professionnels reliés à cette acquisition seront entièrement assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Maire, monsieur Serge Riendeau, ainsi que le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

14-10-341

MANDAT DE SIGNATURES POUR DES TERRAINS ACQUIS PAR LA VILLE LORS DE VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'est portée acquéreur de trois (3) lots du cadastre officiel du Canton de Chatham pour non-paiement des taxes municipales des années 2010 et 2011, à savoir :

Lots	Matricules
4 677 800	3566-27-6311;
4 235 279	3763-81-5306 ; et
4 235 280	3763-81-9617.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acquisition des lots mentionnés ci-haut et mandate le Service du greffe à prendre les mesures nécessaires afin de terminer les transferts de propriétés au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate M^e Francine Nault du Cabinet d'études « Hénault, Sabourin et associés » pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la publication des documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le Maire, monsieur Serge Riendeau, ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-342

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC
AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un important levier de richesse collective ;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaissant l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et acceptant de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale, lorsque possible.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVAN CARON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2014 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015 PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2013

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

G-8

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-03-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-2000 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE CINQUANTE DOLLARS (50 \$) LORSQU'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EST MEMBRE D'UN COMITÉ CRÉÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL OU LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL DANS LE CAS OÙ, IL N'Y A PAS DE RÉMUNÉRATION POUR LA PARTICIPATION DUDIT MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROWNSBURG-CHATHAM

14-10-343

ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT les négociations tenues avec les représentants de la Ville au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont parvenues à un projet d'entente de travail pour les années 2012 à 2020;

CONSIDÉRANT le rapport du Comité de négociation composé de madame Lisa Cameron, agente de ressources humaines monsieur Marc Desforges, directeur du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT QUE les impacts monétaires sont évalués comme suit :

- Rétroactivité : 9 800 \$;
- Augmentation annuelle de 2% : 3 700 \$ (en moyenne);
- Congés fériés : 1 000 \$;
- Vêtements additionnels : 6 375 \$ / année;
- Remplacement de lunette : 300 \$ / année.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'adopter la nouvelle entente de travail convenue entre les parties proposées pour la période de 2012 à 2020, et autorise le Maire et le directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de travail jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14-10-344

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 de la *Loi sur les cités et villes*, la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2015 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) tel que proposé, à savoir :

	<u>Prévisions 2015</u>
REVENUS	
Quotes-parts	(1 539 200) \$
Facturation-fonds de fermeture	268 000 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	200 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	200 \$
Traitement des eaux de lixiviation	40 000 \$
Redevances	620 400 \$
Revenus de placement	244 800 \$
Autres revenus-administration	80 600 \$
Communications environnementales	60 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	4 600 \$
Location maisons	14 500 \$
Total des revenus	<u>(205 200) \$</u>

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CHARGES

Salaires employés	122 000 \$
Salaires conseil	46 200 \$
CARRA	7 900 \$
Contributions de l'employeur	27 000 \$
Activités connexes- gestion intégrée	88 500 \$
Téléphone et communications	4 400 \$
Internet	2 900 \$
Frais de poste	900 \$
Publicité	3 800 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	1 500 \$
Enfouissement municipalités membres	477 900 \$
Postfermeture	268 000 \$
Assurances	49 300 \$
Services professionnels- autres	13 000 \$
Services professionnels- auditeurs	12 500 \$
Services professionnels - archives	8 500 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 400 \$
Services professionnels- informatiques	1 000 \$
Services juridiques	100 000 \$
Entretien et réparations des bacs	24 000 \$
Gestion des bacs	24 000 \$
Coût des bacs verts	10 000 \$
Coût des bacs bleus	10 000 \$
Coût des bacs bruns	10 000 \$
Dons et commandites	2 000 \$
Entretien et réparation	70 800 \$
Fournitures de bureau	4 000 \$
Fournitures informatiques	3 300 \$
Repas	2 400 \$
Compost	3 400 \$
Traitement du lixiviat	190 000 \$
Endains GSI	4 500 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	52 000 \$
Programme couches lavables	1 000 \$
Mauvaises créances	4 600 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	15 600 \$
Frais bancaires	500 \$
Total des charges	1 682 100 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales **(1 887 300) \$**

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme - \$

Affectations

Activités d'investissement - \$

Excédent (déficit) accumulé

Excédent de fonctionnement non affecté - \$

Excédent de fonctionnement affecté 2 000 000 \$

Réserves financières et fonds réservés - \$

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir - \$

Total des affectations **2 000 000 \$**

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>112 700 \$</u>
--	-------------------

Adoptée à l'unanimité

14-10-345

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES CHATHAM / LACHUTE (RAEUCL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 et 468.36.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL) et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et greffier monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute (RAEUCL) tel que proposé.

	<u>2015</u>
REVENUS	
Services rendus aux organismes municipaux	
Quote-part Lachute	1 058 900 \$
Quote-part Chatham	114 400 \$
Autres recettes - Intérêts	
Banque, placements et autres	100 \$
Subventions gouvernementales	<u>136 600 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	<u><u>1 310 000 \$</u></u>

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CHARGES

Législation

Rémunération des administrateurs	8 200 \$
Contributions gouvernementales	<u>1 900 \$</u>
Total législation	10 100 \$

Gestion financière et administrative

Rémunération du personnel	14 000 \$
Contributions gouvernementales	2 100 \$
Frais de déplacement et congrès	100 \$
Frais de poste	100 \$
Frais administratifs	8 500 \$
Téléphone et communication	100 \$
Avis publics aux citoyens	100 \$
Services juridiques	100 \$
Services professionnels	5 100 \$
Assurances	13 500 \$
Services techniques	1 000 \$
Fournitures de bureau	100 \$
Réserve pour imprévus	<u>10 000 \$</u>
Total gestion financière et administrative	54 800 \$

Autres dépenses d'administration générale

Réclamations, dommages et intérêts	<u>100 \$</u>
Total des autres dépenses d'administration générale	100 \$

Hygiène du milieu

Frais administratifs	144 600 \$
Services-Autres	15 000 \$
Étangs et émissaires - Traitement des eaux	340 600 \$
Stations de pompage - Lachute	242 700 \$
Stations de pompage - Chatham	6 600 \$
Ouvrages communs d'interception	<u>18 200 \$</u>
Total dépenses d'hygiène du milieu	767 700 \$

Frais de financement

Frais de refinancement (escompte)	18 600 \$
Intérêts et frais de banque	100 \$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>161 600 \$</u>
Total frais de financement	180 300 \$

TOTAL DES CHARGES

1 013 000 \$

Excédent de l'exercice

297 000 \$

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme	201 300 \$
--	------------

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Affectations

Activités d'investissement	95 000 \$
Montant à pourvoir dans le futur	<u>700 \$</u>
Total des affectations	95 700 \$

TOTAL DES ÉLÉMENTS CONCILIÉS À DES FINS FISCALES	<u><u>297 000 \$</u></u>
---	---------------------------------

Excédent (déficit)de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$
--	-------------

Adoptée à l'unanimité

14-10-346

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ
(MRC) D'ARGENTEUIL / DEMANDE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À DES
TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET D'ASPHALTAGE SUR
LA ROUTE 327**

CONSIDÉRANT QUE la route 327 est une route de juridiction provinciale qui traverse le territoire de la MRC d'Argenteuil, du sud au nord, entre la municipalité de Saint-André d'Argenteuil et le canton de Harrington;

CONSIDÉRANT QUE des tronçons de cette route nécessitent des améliorations dans les meilleurs délais pour des fins de sécurité routière et de développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a fait parvenir à la direction régionale du ministère des Transports la résolution numéro 14-08-304, laquelle résolution demande au ministère des Transports du Québec de procéder à des travaux d'amélioration et d'asphaltage sur la route 327;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui politique de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec

QUE copie certifiée conforme de ladite résolution d'appui soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

14-10-347

SALON DE L'HABITATION – CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter le développement résidentiel de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la visibilité de la Ville de Brownsburg-Chatham sur le plan national;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter les constructeurs investissant dans le développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les constructeurs seront partenaires de la Ville dans ce projet de kiosque au Salon national de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, le village de Grenville, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et le Canton de Harrington seront également des partenaires financiers dans le projet « Salon de l'habitation 2015 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de louer un kiosque de 10' x 20' (200 pieds carrés) au niveau 4 du Salon national d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville le contrat de location d'un espace de 200 pieds carrés au niveau 4 du Salon national d'habitation au coût de 6 841.01 \$, incluant toutes les taxes applicables, selon les termes et conditions du contrat de location joint à la présente.

QUE le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Pierre Leclerc reprend son siège à la table des délibérations.

*Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham*

14-10-348

FORMATION - ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – JOURNÉE PROFESSIONNELLE SUR LES RESSOURCES HUMAINES, LE 12 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour les connaissances du Directeur général et greffier par le biais de formation pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec est très pertinente aux fonctions du Directeur général et de greffier;

CONSIDÉRANT QUE ladite journée de formation sera basée sur les ressources humaines, la gestion de l'incompétence, les politiques des conditions de travail pour les cadres ainsi que le processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à participer le 12 novembre octobre 2014, à ladite formation au coût de 370 \$, avant les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION DE MADAME DANIELLE CYR, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET MONSIEUR MARC DESFORGES, À TITRE DE SUBSTITUT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Divulguant leur intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le Maire Serge Riendeau ainsi que monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstiennent de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retirent de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

14-10-349

MANDAT AU CABINET D'ÉTUDES « DUNTON RAINVILLE, S.E.N.C.R.L. » DOSSIER : REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN INJONCTION INTERLOCUTOIRE ET PERMANENTE ET EN DOMMAGES INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en injonction interlocutoire et permanente et en dommages-intérêts déposée par Monsieur Pierre Leclerc contre la Ville de Brownsburg-Chatham et monsieur Serge Riendeau, maire, en Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville se fasse représenter par ses conseillers juridiques lors de la présentation de cette requête à la Cour supérieure le 6 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette représentation sera traitée par le cabinet d'études « Dunton Rainville. S.E.N.C.R.L. », sans frais supplémentaires, soit à même la banque d'heures créditées à la Ville au taux de 150 \$ / heure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à mandater le cabinet d'études « Dunton Rainville, S.E.N.C.R.L. » pour représenter et défendre le Maire, monsieur Serge Riendeau et la Ville de Brownsburg-Chatham, à l'audience de cette requête en cour supérieure, le 6 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le Maire Serge Riendeau ainsi que monsieur le conseiller Pierre Leclerc reprennent leurs sièges à la table des délibérations.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

14-10-350 PARTAGE DE L'INFORMATION ENTRE LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'à la demande de monsieur le conseiller Martin Charron, il y a lieu d'adopter une résolution du Conseil municipal afin que le filtrage de l'information entre les élus municipaux cesse immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charon suggère que tous les documents qu'un membre du Conseil municipal désire partager doivent être partagés immédiatement, dans son intégralité, soit par le biais d'un courrier électronique, de l'intranet, de l'espace de « stockage info-nuagique » ou de la boîte postale des élus, située à l'Hôtel de Ville

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE ladite résolution soit adoptée.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour :

Madame la conseillère Catherine Trickey
Monsieur le conseiller Martin Charron
Monsieur le conseiller Michel Brisson

Contre :

Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Yvan Caron

Adoptée à la majorité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Pierre Leclerc reprend son siège à la table des délibérations.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

14-10-351 ACCÈS LIBRE DES ÉLUS AU CABINET D'AVOCATS MANDATÉ PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'à la demande de monsieur le conseiller Martin Charron, il y a lieu d'adopter une résolution du Conseil municipal afin que les membres du Conseil municipal puissent avoir un accès libre de toutes entraves au service d'un avocat spécialisé en droit municipal par le biais du Service juridique déjà négocié avec le cabinet d'avocats mandater par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charon mentionne que les questions posées au cabinet d'avocats doivent être en lien avec les devoirs et responsabilités de l'élu municipal dans le cadre de son mandat électoral et que toutes les dépenses effectuées outrepassant ce mandat seront à la charge de l'élu concerné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE ladite résolution soit adoptée.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour :

Madame la conseillère Catherine Trickey
Monsieur le conseiller Martin Charron
Monsieur le conseiller Michel Brisson

Contre :

Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Yvan Caron

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Pierre Leclerc reprend son siège à la table des délibérations.

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-352

**REDEVANCES – OPÉRATION DES GRAVIÈRES ET DES
SABLIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM / AFFECTATION PRIORITAIRE
DES REDEVANCES SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS OÙ
IL Y PHYSIQUEMENT UNE GRAVIÈRE OU UNE
SABLIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'à la demande de monsieur conseiller Martin Charron, il y a lieu d'adopter une résolution du Conseil municipal afin que les sommes de 0,54 \$ de la TM de matières provenant de gravières et de sablières sur le territoire de la Ville et collectées par la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil et ensuite retournées à la Ville soient affectées en priorité aux chemins où il y a physiquement une sablière ou une gravière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE ladite résolution soit adoptée.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour :

Madame la conseillère Catherine Trickey
Monsieur le conseiller Martin Charron
Monsieur le conseiller Pierre Leclerc
Monsieur le conseiller Michel Brisson

Contre :

Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Yvan Caron

Adoptée à la majorité

MOTION

**AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE
MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON À UNE
SÉANCE ULTÉRIEURE ADOPTERA OU FERA ADOPTER
LES RÈGLEMENTS NUMÉROS XXX-2014 ET XXX-2014
AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2010 PORTANT SUR LA
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
AINSI QU'AU RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2014 PORTANT
SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**14-10-353 AUTORISATION D'ACHAT D'APPAREILS
RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-09-293, adoptée par le conseil, à la séance extraordinaire du 25 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci autorisait l'achat de 4 appareils, par année, durant cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'équipement le plus important pour la survie des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'appareils respiratoires, pour l'année 2014, au montant de 24 857,60 \$ taxes incluses, pour le Service de sécurité incendie, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

**14-10-354 AUTORISATION D'ACHAT DE CYLINDRES POUR LES
APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-09-293, adoptée par le conseil, à la séance extraordinaire du 25 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci autorisait l'achat de 4 appareils, par année, durant cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement doit aussi comprendre des cylindres;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'équipement le plus important pour la survie des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat des cylindres pour les appareils respiratoires, pour l'année 2014, au montant de 5 515 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

14-10-355

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-16-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 170-2010 - TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES TARIFS À L'USAGE DES SENTIERS DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » 2014-2015, REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-13-2013

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour y revoir les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski fond « La Randonnée » en 2014-2015;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 2 septembre 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Serge Riendeau, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués en 2013 pour les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » en 2014-2015.

ARTICLE 2 : *TARIFICATION - IMPOSITION*

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie les articles 4.1 du règlement 170-2010 en le remplaçant par le suivant :

4.1 Centre de ski de fond « La Randonnée »

TARIFICATION – SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » 2014-2015 :

PASSE ANNUELLE (ski de fond et raquette)

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	80 \$
Individuelle :	50 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	40 \$
60 ans et plus :	40 \$

PASSE ANNUELLE (raquette seulement)

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	40 \$
Individuelle :	25 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	20 \$
60 ans et plus :	20 \$

PASSE QUOTIDIENNE (ski de fond et raquette)

60 ans et plus :	5 \$
Adulte (18ans et plus)	7 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)	5 \$ par personne

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

PASSE QUOTIDIENNE (raquette seulement)

60 ans et plus :	4 \$
Adulte (18ans et plus)	5 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)	4 par personne \$

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER SKI DE FOND (2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) : 40 \$

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER RAQUETTE (2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) : 25 \$

ARTICLE 4 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » 2014-2015.

ARTICLE 5:

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 170-13-2013.

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 2 septembre 2014 :
Adoptée :	Le 6 octobre 2014
Avis public:	Le 22 octobre 2014

Adoptée à l'unanimité

14-10-356

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE «GOLF & AUBERGE OASIS» POUR LA SAISON DE SKI 2014-2015 DU CENTRE DE SKI DE FOND «LA RANDONNÉE»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec le propriétaire du « *Club de Golf & Auberge Oasis* », pour la prochaine saison du Centre de ski de fond « *La Randonnée* »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue, en date du 18 septembre 2014, laquelle comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, l'utilisation d'une pente de glissade, les frais de chauffage et d'électricité ainsi que le téléphone et l'internet, à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour une somme de 14 400\$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comprend également les frais d'entretien des aires communs et des salles de bains, ainsi qu'un employé chargé de l'opération de la billetterie et de la location d'équipement, du déneigement des escaliers et de l'abrasif pour une somme de 11 100\$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est valide pour la période entre le 14 décembre 2014 et le 15 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil et la Ville de Lachute sont des partenaires financiers dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » pour la saison 2014-2015, pour un montant total de 25 467\$, incluant toutes les taxes applicables, prélevé à même le poste budgétaire numéro 02-716-00-511.

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux (2) versements, soit au 15 janvier 2015 et au 13 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

14-10-357

AUTORISATION DE MANDATER MONSIEUR JACQUES LABROSSE POUR LA FORMATION ET LE SUPPORT À UN EMPLOYÉ – ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE DU CENTRE DE SKI DE FOND «LA RANDONNÉE» POUR LA SAISON 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham opère le Centre de ski de fond « La Randonnée »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir des sentiers de ski de fond et de raquette de qualité et sécuritaire à ses usagés;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le traçage des pistes de ski de fond demande une expertise particulière et que celui-ci doit être effectué tous les jours incluant les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse offre ses services afin de former et supporter un employé du Service des loisirs et culture pour les opérations nécessaires au bon fonctionnement du centre de ski de fond «La Randonnée» et que ses connaissances dans ce domaine sont reconnues par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture à mandater monsieur Jacques Labrosse pour former et supporter un employé du Service des loisirs pour les opérations nécessaires au bon fonctionnement du centre de ski de fond «La Randonnée».

QUE le Conseil municipal prévoit un montant forfaitaire de 2000 \$ pour ses services, provenant du poste budgétaire numéro 02-716-00-522.

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux versements, soit au 15 janvier 2015 et au 15 février 2015.

QUE le Conseil municipal et le Service loisirs et culture tiennent à remercier monsieur Jacques Labrosse pour son implication au Centre de ski de fond «La Randonnée» et ce, depuis plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité

14-10-358

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA «COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DÉCOUVERTES D'ARGENTEUIL» – MARCHÉ PUBLIC 2014

CONSIDÉRANT QUE la «Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil» est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la «Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil» sollicite une aide financière afin d'organiser et de promouvoir la tenue de l'édition 2014 du Marché Découvertes d'Argenteuil, marché qui a eu lieu, en outre, à Brownsburg-Chatham les 20 et 27 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière à la «Coopérative de solidarité Découvertes d'Argenteuil», au montant de 300 \$, provenant du poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

14-10-359

APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat et l'entraide sont l'axe central des ces Jeux;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017

Adoptée à l'unanimité

14-10-360

AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2014-2015, POUR LE CENTRE AMICAL SAINT-PHILIPPE D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE le Centre Amical St-Philippe d'Argenteuil est un organisme à but non lucratif qui offre des activités aux aînés de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et Solidarité sociale offre des subventions dans le cadre du programme Soutien à l'action bénévole 2014-2015 et qu'un des critères nécessaires pour la demande soit d'avoir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ);

CONSIDÉRANT QUE le Centre Amical St-Philippe est présentement en démarche pour l'obtention de son numéro;

CONSIDÉRANT QU'il y a une date limite pour la demande de subvention et que le Centre Amical n'aura pas encore reçu leur numéro d'entreprise afin de compléter la demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture à compléter le dit formulaire en utilisant le numéro d'entreprise de la Ville ceci n'engageant aucunement la Ville et que le chèque sera fait au nom du Centre Amical St-Philippe.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

14-10-361

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON AU CONGRÈS CAMPING QUÉBEC / DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le congrès Camping Québec se déroule à Montebello les 23, 24 et 25 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Quevillon est le conseiller attribué au Comité camping;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers proposés lors du congrès Camping Québec sont en liens avec les fonctions occupées par le conseiller, monsieur Louis Quevillon.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Louis Quevillon à participer aux ateliers du congrès Camping Québec, et que les frais d'inscriptions, au montant de 129.92 \$, incluant toutes les taxes applicables, soient prélevés à même le poste budgétaire numéro 02-780-00-346 (Camping).

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

14-10-362

AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE FINAL DE «LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE» POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES RÉCRÉATIFS MULTIGÉNÉRATIONNELS AU PARC MAC VICAR – ACCEPTATION FINALE

CONSIDÉRANT le mandat donné à «Lavallée & Frères (1959) Ltée», par la résolution 13-05-160, pour l'aménagement d'espaces récréatifs multigénérationnels au parc MacVicar;

CONSIDÉRANT la recommandation de Pascal Bauer, architecte paysagiste de la firme «KAP», mandatée pour la surveillance des travaux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du certificat de réception définitive des travaux émis par la firme «KAP»;

CONSIDÉRANT QUE la remise, représente la retenue contractuelle de 5%;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte final de « Lavallée & Frères (1959 Ltée », au montant de 8 870,41 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de l'aménagement d'espaces récréatifs multigénérationnels au parc MacVicar, représentant la libération de la retenue de 5%.

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur « Lavallée & Frères (1959 Ltée », des quittances *inales* auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CATHERINE TRICKEY QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL,ELLE ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-08-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR UN TERRAIN RÉSIDENTIEL

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-363

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
197-08-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER
DES PRÉCISIONS AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES
VISANT L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE BOIS DE
CHAUFFAGE SUR UN TERRAIN RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 octobre 2014;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est initiée afin à encadrer les dispositions générales de la réglementation de zonage visant l'entreposage extérieur du bois de chauffage sur un terrain résidentiel sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 4 section 4.7.1 en abrogeant le libellé du paragraphe 3 et en le remplaçant pour ce qui suit :

«3. Dans toutes les zones, l'entreposage extérieur sur un terrain occupé ou destiné à être occupé par un usage Habitation est interdit à l'exception de l'entreposage de bois de chauffage.»

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 4, par une nouvelle identification des articles 4.7.2 et 4.7.3 car ceux-ci seront décalés pour permettre l'insertion d'un nouvel article qui les précédera. Ainsi, l'article 4.7.2 sera dorénavant identifié comme «4.7.3» et l'actuel 4.7.3 sera identifiée comme «4.7.4».

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 4, en insérant une nouvelle disposition à la suite de l'article 4.7.1 et celui-ci se lira comme suit :

« 4.7.2 Usage résidentiel

Dans toutes les zones, l'entreposage extérieur de bois de chauffage sur un terrain occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe Habitation est autorisé aux conditions suivantes :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

1. L'entreposage extérieur d'un maximum de 10 cordes de bois de chauffage est autorisé à des fins domestiques seulement;
2. L'entreposage de bois de chauffage sur les balcons et les galeries est autorisé pour une quantité maximale d'une demie (1/2) corde de bois.
3. Le bois de chauffage entreposé sur un terrain doit être exclusivement pour l'usage de l'occupant du bâtiment et en aucun cas il ne peut être fait commerce de ce bois;
4. Tout le bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur de 1,2 mètre;
5. Le bois de chauffage doit être entreposé dans les cours latérales et arrière et à une distance de 1 mètre d'une ligne de propriété;
6. Aucune des ouvertures du bâtiment principal ne doit être obstruée de quelque façon que ce soit, par du bois de chauffage

La présente disposition ne s'applique pas aux zones à dominance «Agricole» et «Agro forestière».

...(suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 6 octobre 2014
Adoption du projet : Le 6 octobre 2014
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU' À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS D'ACÉRICULTURE DE TYPE «CABANE À SUCRE» ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-364

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS D'ACÉRICULTURE DE TYPE «CABANE À SUCRE» ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 6 octobre 2014;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin d'encadrer l'usage de cabane à sucre dans les zones agricoles, agroforestières, rurales et de villégiature sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, à sa sous-section 1.3.3 en insérant les termes «cabane à sucre artisanale» et «cabane à sucre commerciale» et leur définition à la suite du mot «bâtiment temporaire» et ces deux nouveaux termes se liront comme suit :

Cabane à sucre artisanale :

Activité d'acériculture de type cabane à sucre artisanale de nature saisonnière consistant seulement en la fabrication des produits obtenus par la transformation de la sève d'érable (sirop, tire ou sucre), non destiné à recevoir le public et excluant notamment toute activité de restauration ou l'organisation de réceptions destinées à des individus ou à des groupes organisés. La cabane à sucre artisanale est destinée à une utilisation spécifiquement privée.

Cabane à sucre commerciale :

Usage commercial de nature saisonnière, situé dans une forêt d'érables ou à proximité, axé sur la fabrication, la vente et la consommation des produits obtenus par la transformation de la sève d'érable (sirop, tire ou sucre) et impliquant, occasionnellement ou régulièrement, le service de repas ou l'organisation de réceptions destinées à des individus ou à des groupes organisés, incluant l'utilisation hors-saison du bâtiment comme salle de réception (mais excluant les commerces de restauration).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 2, à sa sous-section 2.3.7, au paragraphe 2, la première phrase est abrogée et remplacée par ce qui suit :

«2. Les activités commerciales de type «cabane à sucre commerciale» liées à un usage principal « acériculture» aux conditions suivantes :»

Aussi à cette même disposition, une condition est ajoutée à la suite de la condition a) et elle doit se lire comme suit :

«b) La superficie minimale du lot, lorsque l'usage sera exercée en zone agricole, agroforestière ou en zone rurale, est fixée à 20 000 mètres carrés;»

Ainsi, le sous-paragraphe b) sera désormais identifié comme sous-paragraphe c).

(Règlement numéro 197-09-2014)

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10 visant les dispositions particulières à certains usages, secteurs ou zones, en ajoutant une section 10.14 à la suite de la section 10.13 et celle-ci se lira comme suit :

« Section 10.14 : Cabane à sucre artisanale

10.14.1 : Champ d'application

Une cabane à sucre artisanale à des fins strictement privées est autorisée, à titre de bâtiment accessoire, à la classe d'usage « habitation unifamiliale (H1) » et sur un terrain sans bâtiment principal ou usage principal et ce, uniquement pour un terrain localisé dans une zone rurale, une zone villégiature, une zone agricole ou une zone agroforestière.

10.14.2 : Conditions d'implantation et d'exercice

Les conditions d'implantation et d'exercice sont les suivants :

1. Une cabane à sucre artisanale est autorisée par terrain;
2. La superficie minimale du lot est fixée à 10 000 mètres carrés;
3. La superficie maximale autorisée pour une cabane à sucre artisanale est fixée à 45 mètres carrés et ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. Pour être considéré comme une cabane à sucre artisanale, le bâtiment doit être situé dans un boisé comprenant des érables à sucre et pourvu d'équipements destinés à la fabrication de produits de l'érable (une bouilloire, un fourneau, un évaporateur, etc.);
5. Aucune chambre à coucher ne peut être aménagée à l'intérieur du bâtiment;
6. L'implantation de la cabane à sucre artisanale doit respecter les marges de recul prescrites à la grille des spécifications et lorsqu'elle est utilisée à titre de bâtiment accessoire, être localisée dans la cour latérale ou la cour arrière.
7. Dans les cas où le bâtiment est alimenté en eau par une tuyauterie sous pression ou de rejet d'eaux usées, les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) s'appliquent;
8. Aucune activité commerciale ne peut être exercée sur le site d'une cabane à sucre artisanale.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 6 octobre 2014
Adoption du projet : Le 6 octobre 2014
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

14-10-365

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-022 – 214, CHEMIN DE LA MONTAGNE – MONSIEUR RAYNALD DUGUAY

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-022 présentée par monsieur Raynald Duguay pour la propriété située au 214, chemin de la Montagne, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- que le garage détaché soit implanté en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière. Le garage détaché sera localisé à une distance de plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- qu'il y ait une distance de 2,5 mètres entre le bâtiment principal et le garage détaché (bâtiment accessoire) au lieu d'avoir une distance minimale de 3,00 mètres entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation (et son plan de localisation) préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 042, dossier numéro 3872-F-1-12, en date du 12 juin 2012;
- Croquis montrant l'implantation du garage détaché projeté préparé par le propriétaire;
- Plan de construction du garage détaché préparé par Cabanons Fontaine inc., en 7 feuillets, en date du 25 juillet 2014;

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans la zone rurale Ru-313, est constitué d'un terrain boisé d'une superficie de 3 138,80 mètres carrés et que la résidence est implantée à plus de 27,00 mètres de la ligne de propriété avant;

ATTENDU QUE la topographie naturelle du terrain qui monte vers l'arrière dicte l'implantation du garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière;

ATTENDU QUE l'implantation reculée de la résidence par rapport avec la marge de recul avant prescrite de 7,50 mètres, fait en sorte que l'implantation projetée du garage détaché à plus de 15,00 mètres fait en sorte que cette portion de cour soit considérée comme cour avant;

ATTENDU QUE le garage détaché fera l'objet d'un permis de construction et en respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QU'il est proposé que les matériaux de revêtement extérieur (déclin de fibre de bois de type Canexel) du garage détaché soient de même nature et de même couleur que ceux de la résidence de manière à s'harmoniser ensemble;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-022 présentée par monsieur Raynald Duguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-022 présentée par monsieur Raynald Duguay, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 214, chemin de la Montagne, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- que le garage détaché soit implanté en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière. Le garage détaché sera localisé à une distance de plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant;
- qu'il y ait une distance de 2,5 mètres entre le bâtiment principal et le garage détaché (bâtiment accessoire) au lieu d'avoir une distance minimale de 3,00 mètres entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire.

QUE cette demande de dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Les matériaux de revêtement extérieur (déclin de fibre de bois de type Canexel) du garage détaché, de même que leur couleur devront s'harmoniser à ceux de la résidence.»

Adoptée à l'unanimité

14-10-366

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-023 – 34, CHEMIN DU BOISÉ – MONSIEUR CLAUDE COUTURIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-023 présentée par monsieur Claude Couturier pour la propriété située au 34, chemin du Boisé Montagne, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que la hauteur de la porte de garage détaché soit de 3,36 mètres au lieu d'avoir une hauteur maximale de 2,75 mètres;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de localisation préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 15 239, dossier numéro 6594, en date du 27 août 2012;
- Croquis montrant l'implantation du garage détaché projeté préparé par le propriétaire;
- Plan de construction du garage détaché préparé par le propriétaire et montrant les élévations et les détails techniques.

ATTENDU QUE le terrain d'accueil est situé dans la zone villégiature V-413, est de vaste superficie et est ceinturé d'un imposant boisé;

ATTENDU QUE la résidence est implantée à plus de 38,00 mètres de la ligne de propriété avant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la hauteur de la porte de garage demandée est requise pour le rangement d'un véhicule récréatif;

ATTENDU QUE l'implantation et la construction du garage détaché se feront conformément à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QU'il est proposé que les matériaux de revêtement extérieur et la couleur de ceux-ci s'harmonisent à la résidence;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-023 présentée par monsieur Claude Couturier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-023 présentée par monsieur Claude Couturier, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété du 34, chemin du Boisé, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la hauteur de la porte de garage détaché soit de 3,36 mètres au lieu d'avoir une hauteur maximale de 2,75 mètres.

QUE cette demande de dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Les matériaux de revêtement extérieur du garage détaché, de même que leur couleur devront s'harmoniser à ceux de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

14-10-367

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2014-02 RELATIVE AU CHANGEMENT DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT SITUÉ AU 294, RUE PRINCIPALE, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013)

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-00311 visant à obtenir l'autorisation de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 294, rue Principale;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera remplacé sur les quatre (4) façades du bâtiment résidentiel;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone Cv-704 selon le plan de zonage en vigueur (règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographie montrant le bâtiment résidentiel;
- Pamphlet illustrant le parement préfini constitué de fibre de bois, de résine et de cire liées sous pression de type Canoxel identifiant ainsi le matériau et la couleur du revêtement extérieur retenus par le propriétaire;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 294, rue Principale, sur le lot 4 235 946 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 294, rue Principale, sur le lot 4 235 946 du cadastre du Québec.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-368

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2014-03 RELATIVE AU CHANGEMENT DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT SITUÉ AU 321-323, RUE DES ÉRABLES, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2013)

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-00337 visant à obtenir l'autorisation de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 321-323, des Érables;

ATTENDU QUE la façade avant de l'immeuble demeurera en brique et que le remplacement du revêtement extérieur se fera sur les façades latérales et arrière.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone Cv-707 selon le plan de zonage en vigueur (règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographie montrant le bâtiment résidentiel;
- Pamphlet illustrant le parement latéral à clin apprêté (en bois d'ingénierie) de type LP SmartSide identifiant ainsi le matériau et la couleur du revêtement extérieur retenus par le propriétaire;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 321-323, rue des Érables, sur le lot 4 236 043 du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant situé au 321-323, rue des Érables, sur le lot 4 236 043 du cadastre du Québec.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

14-10-369

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
– DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO
2014-00321 – LOT RÉNOVÉ 4 678 049 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – MONSIEUR MARCEL TREMPE**

ATTENDU QUE monsieur Marcel Trempe a déposé une demande de permis de construction numéro 2014-00321 visant la propriété du 1, chemin de Sans-Souci, et destinée à la reconstruction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le terrain était formé du lot distinct 982-12 et de quatre (4) deux parties de lots 982. Initialement le terrain d'accueil de la résidence était composé du lot 982-12. Des parties de lots 982 ont été jointes à la propriété en 1975, en 1976 et en 2003 et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 687 049 du cadastre du Québec, plan joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE, selon les termes de la section 2.6 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 678 049 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 269,03 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-370

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER L'ALIÉNATION DU LOT 4 423 692 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE DE 16298,20 MÈTRES CARRÉS, SITUÉ SUR LE CHEMIN DUMOULIN, POUR ÊTRE JOINT AUX LOTS CONTIGUS (PARTIES DE LOTS 2A DU CADASTRE DU CANTON DE GRENVILLE) SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Sang Hee Park et monsieur Jean De Mailly Nesle afin d'autoriser l'aliénation de leur propriété, le lot 4 423 692 du cadastre du Québec d'une superficie de 16 298,2 mètres carrés situé sur le chemin Dumoulin;

CONSIDÉRANT QUE la requête faite par les demandeurs vise à permettre la vente de la propriété visée. La propriété visée est adjacente aux lots de l'acquéreur, soit la Compagnie Communications Norditech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs souhaitent vendre diverses parcelles de terrain à la Compagnie Communications Norditech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est propriétaire des lots contigus au lot faisant l'objet de la présente demande, soit les parties de lots 2A du cadastre du canton de Grenville, d'une superficie totale de 324 017,30 mètres carrés, dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone agroforestière Af-209;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain faisant l'objet de cette demande, est occupée par une voie ferrée désaffectée et que cette dernière voie ferrée passe également sur le terrain de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont tenus de produire une telle demande auprès de la commission considérant qu'ils vendent diverses parcelles de terrain, dont leur propriété constituée du lot 4 423 692 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est adjacente aux parties de lots 2A du cadastre du canton de Grenville, celles-ci étant les parties de lots de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'autoriser l'aliénation du lot 4 423 692 du cadastre du Québec, d'une superficie de 16 298,2 mètres carrés, situé sur le chemin Dumoulin, pour être joint aux lots contigus (parties de lots 2A du cadastre du canton de Grenville) situés dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

14-10-371

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT la topographie variée des secteurs du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT la diversité des interventions requises lors des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT les nombreuses requêtes qui surviennent lors de la saison hivernale au niveau de la gestion des priorités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Politique de déneigement avec le changement souligné lors de ladite séance.

Adoptée à l'unanimité

14-10-372

AUTORISATION DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LE CHEMIN BETTS, SITUÉ DANS LE SECTEUR TROIS (3)

CONSIDÉRANT une requête de la part de citoyens résidants sur le chemin Betts;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le chemin Betts offre une limite de vitesse de 50km/h sur toute sa longueur;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Betts est un chemin à sens unique;

CONSIDÉRANT QU'afin d'évaluer la possibilité d'accepter la présente demande, le Comité de circulation s'est réuni;

CONSIDÉRANT QU'un Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal produit par le ministère des Transports du Québec édicte les façons d'analyser ce type de demande, à l'aide de paramètres précis;

CONSIDÉRANT QU'avant d'accepter une réduction de vitesse allant de 50km/h, pour réduire à 30km/h, il est recommandé que la demande réponde à au moins six (6) critères établis;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, il s'avère que les critères satisfont aux règles du Guide;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, la réduction de vitesse passant de 50km/h, à 30 km/h, sur le chemin Betts, sur toute sa longueur de plus ou moins 1000 mètres.

QUE le Service des travaux publics procédera à l'installation de panneaux de signalisation conséquemment à cette décision.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Directeur général et greffier ou un responsable de la Ville afin d'informer la Sûreté du Québec d'Argenteuil, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14-10-373

AUTORISATION DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR UN CERTAIN TRONÇON DE LA RUE DES BOIS-FRANCS, SITUÉ DANS LE SECTEUR TROIS (3)

CONSIDÉRANT une requête de la part de citoyens résidants sur la rue des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la rue des Bois-Francis offre une limite de vitesse de 50km/h sur toute sa longueur;

CONSIDÉRANT QU'afin d'évaluer la possibilité d'accepter la présente demande, le Comité de circulation s'est réuni;

CONSIDÉRANT QU'un Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal produit par le ministère des Transports du Québec édicte les façons d'analyser ce type de demande, à l'aide de paramètres précis;

CONSIDÉRANT QU'avant d'accepter une réduction de vitesse allant de 50km/h, pour réduire à 30km/h, il est recommandé que la demande réponde à au moins six (6) critères établis;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, il s'avère que sur le tronçon pavé de la rue des Bois-Francis, d'une longueur de plus ou moins 300 mètres, à partir de la Côte Sinclair, jusqu'à la rue des Chênes, les critères satisfont le règles du Guide;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, la réduction de vitesse passant de 50km/h, à 30 km/h, sur le tronçon actuellement pavé, d'une longueur de plus ou moins 300 mètres, à partir de la Côte Sinclair, jusqu'à la rue des Chênes.

QUE le Service des travaux publics procédera à l'installation de panneaux de signalisation conséquemment à cette décision.

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général et greffier ou un responsable afin d'informer la Sûreté du Québec d'Argenteuil, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

14-10-374

RÉSULTATS OUVERTURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE, BORDURE ET TROTTOIRS – RUE DU COUVENT – AUTORISATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation de la chaussée, bordure et trottoirs de la rue du Couvent;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, toutes taxes incluses, à savoir :

Uniroc	259 051,67 \$
Sintra inc.	291 703,07 \$
Asphalte Desjardins Inc.	313 270,24 \$
Lavallée et frères (1959) Ltée	360 000,00 \$

CONSIDÉRANT QU'aucune erreur ni débalancement de calcul n'a été décelé, dans les bordereaux de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise les travaux de réhabilitation de la chaussée, bordure et trottoirs pour la rue du Couvent, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, « Uniroc », au montant de 259 051,67 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE les travaux doivent débiter au courant du mois d'octobre 2014 afin de respecter les clauses du devis.

QUE ces travaux soient payés à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 211-2014.

Adoptée à l'unanimité

14-10-375

AUTORISATION DE DÉMARCHES POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE PROVENANT DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT deux processus complets d'appel d'offres public pour l'achat ou la location long terme d'une nouvelle niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues dépassent les disponibilités financières de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse est un équipement nécessaire pour l'entretien des chemins toute l'année durant;

CONSIDÉRANT QUE l'option de réparer l'unité existante, portant le numéro 03-113 a été abordée et que cette option implique aussi des frais de location d'un équipement temporaire durant les réparations pour s'élever à 88 898,80 \$, incluant toutes les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est actuellement en processus de remplacement d'équipement et qu'une niveleuse « Caterpillar 140M » 2009, avec plus ou moins 7400 heures sera retournée pour être remplacée par une neuve, dans l'objectif de respecter la politique interne de roulement d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE ladite niveleuse est munie depuis le début, d'un entretien préventif à chaque 500 heures de vie de la machine, par « Hewitt Équipement »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il y est stipulé :

573.3. Les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:

(...)

2° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu, soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou, lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 573.3.0.2, dans le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le résiduel restant à payer auprès de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est de 114 700,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il faut prévoir le remplacement de pneus pour un montant de 7 739,07 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette option nous implique une démarche de disposition d'équipement, en l'unité 03-113;

CONSIDÉRANT QUE ladite niveleuse provenant de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pourrait faire l'objet d'un contrat d'entretien pour les 3000 prochaines heures, au coût de 5,80 \$ plus taxes/heure;

CONSIDÉRANT QU'une garantie sur le groupe motopropulseur est potentiellement possible, suite à une inspection complète, pour 2500 heures, au coût de 9 500,00 \$ plus les taxes applicables, représentant 3,80 \$ de l'heure, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit donner 60 jours d'avis auprès de la compagnie « Hewitt » sur ses intentions sur l'équipement « Caterpillar 2009 140M », soit avant la mi-octobre 2014;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la démarche d'acquisition de l'équipement « Caterpillar 2009, 140M » auprès de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'inspection favorable de l'équipement, permettant ainsi d'obtenir de la part de Hewitt, une garantie prolongée du groupe motopropulseur; sans quoi, l'option de réparation de la niveleuse existante au sein des travaux publics de la Ville de Brownsburg-Chatham sera retenue.

QUE cette acquisition, soit suivi d'une mise en disposition de l'unité 03-113 selon les règles de disposition en vigueur pour ainsi obtenir un remboursement dans les meilleures conditions et délais , et ce, afin de réduire les coûts d'acquisition.

QUE les garanties de soumission du dernier processus d'appel d'offres public pour l'achat ou la location long terme pour une niveleuse soient remises aux soumissionnaires.

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande le vote :

Pour :

Madame la conseillère Catherine Trickey
Monsieur le conseiller Michel Brisson
Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Yvan Caron

Contre :

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc
Monsieur le conseiller Martin Charron

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Madame la conseillère Catherine Trickey et monsieur le conseiller Pierre Leclerc se disent fort satisfaits d'avoir participé au Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités ; ils y ont appris beaucoup.
-
- Monsieur le Maire, Serge Riendeau félicite monsieur le conseiller Louis Quevillon pour ses vingt-cinq (25) années de vie politique qui furent d'ailleurs soulignées au Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités.
-
- Monsieur le conseiller Martin Charron remercie tous les citoyennes et citoyens qui ont voté pour lui.

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h à 21h33 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-10-376 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21h34 il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier